

**Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône
(SIED 70)**

20, avenue des Rives du Lac – 70000 VAIVRE-ET-MONTOILLE

Tél. : 03.84.77.00.00 – Fax : 03.84.77.00.01

E-mail : contact@sied70.fr

Comité syndical du 13 mars 2021

En VISIO CONFÉRENCE

Réponses à la foire aux questions

- **Question : Des bornes de rechargement électrique (IRVE) supplémentaires sont-elles prévues ?**

Réponse : Le Syndicat envisage le déploiement de bornes de recharge rapide. La mise en place sera conditionnée au montant obtenu via les subventions sollicitées dans le cadre du plan de relance.

- **Question : Nous avons un projet pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de notre salle des fêtes. Combien de temps pour obtenir un premier avis du Syndicat sur la viabilité du projet (technique, coût, retour sur investissement) ?**

Réponse : Le renforcement des services et les recrutements en cours vont permettre de raccourcir les délais de réponse des services du Syndicat.

- **Question : Est-ce que le SIED 70 participe à l'enfouissement des lignes de télécommunications ? Et si oui, à quelle hauteur peut se monter la subvention ?**

Réponse : Le SIED 70 participe financièrement aux dissimulations de réseaux d'électricité et d'éclairage public. Concernant les réseaux de télécommunications, le Syndicat offre la maîtrise d'œuvre et l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Les dissimulations de réseaux de télécommunications bénéficient d'une participation d'Orange dont le montant est en cours de négociation.

Question : La fibre est en cours de déploiement. Le SIED 70 est-il partie prenante ? J'ai eu la visite de HSN, une autre toile d'araignée doit être installée.

Réponse : Le déploiement de la fibre optique sur la Haute-Saône relève de la compétence du syndicat Haute-Saône Numérique. Les 2 syndicats se coordonnent lors d'opérations de dissimulation de réseaux.

- **Question : Concernant les bornes électriques installées sur notre commune, nous aimerions bien avoir des statistiques et utilisations sur l'occupation ?**

Réponse : Le changement de prestataire dans le cadre d'un nouveau marché d'entretien et le recrutement d'une personne en charge du suivi des bornes permettront de fournir un bilan précis de chaque borne aux communes en fin d'année.

- **Question : Concernant les aides pour la maîtrise des énergies sur l'éclairage public, pourquoi lorsqu'il est question d'étendre notre réseau, les subventions ne peuvent être appliquées sur les lampadaires solaires ?**

Réponse : Les aides du Syndicat peuvent s'appliquer aux lampadaires solaires, dans la limite des règles fixées par le Syndicat.

- **Question : S'il y a des dépenses de fonctionnement sur les budgets annexes (photovoltaïque), y a-t-il des recettes du même type sur le budget principal ?**

Réponse : Le déficit du budget "production énergies renouvelables" est dû aux heures passées par les agents du SIED 70 pour les premières études. Ces heures sont facturées par le budget principal qui perçoit donc des recettes. Le coût de ces études sera compensé sur le long terme après la réalisation des toitures photovoltaïques correspondantes, quand ces dernières seront rentabilisées.

- **Question : Les bornes de recharge pour véhicules électriques sont gratuites jusqu'à quelle date ?**

Réponse : Le comité syndical du 24 octobre 2020 a prolongé la gratuité des bornes de recharge actuellement en place jusqu'au 31 décembre 2022. Si des bornes de recharge rapide (plus coûteuses), s'adressant plus à une clientèle itinérante, devaient voir le jour, une tarification harmonisée avec les autres syndicats de la région pourrait être mise en place.

- **Question : Concernant la chaufferie de Vesoul, où en est-on ?**

Réponse : Le comité syndical du 24 octobre 2020 a accepté la reprise de compétence "chaufferie bois et réseau de chaleur" par la Commune de Vesoul. La procédure de reprise est en cours.

- **Question : Compte tenu des excédents obtenus, est-ce que les taux de TCFE seront revus à la baisse ?**

Réponse : Le taux de TCFE n'est plus fixé par le SIED70 mais sera fixé par l'Etat à son maximum pour 2023.

- **Question : Serait-ce envisageable de subventionner plus les enfouissements de réseaux électriques et télécommunications ?**

Réponse : Le taux de participation du Syndicat aux enfouissements de réseaux électriques est actuellement de 80%. Une augmentation de ce taux de subvention se ferait au détriment des investissements dans le domaine de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables en lien avec la transition énergétique. Le SIED 70 n'exerce pas de compétence dans le domaine des télécommunications.

- **Question : Comment articule-t-on, au travers du budget du SIED 70, les financements prévus par l'Etat dans le cadre des Contrats de Relance et de Transition Ecologique qui peuvent-être également portés par les Pays ?**

Réponse : Les contrats de relance et de transition écologique sont encore à l'état de projet. Le SIED70 souhaite toutefois se positionner comme signataire de ces contrats, en partenariat avec les EPCI concernés (Pays, Communautés de communes, Communauté d'Agglomération).

- **Question : Un syndicat n'a pas vocation à générer des excédents. On voit que l'excédent antérieur représente 35 %. A-t-il été réfléchi l'utilisation de l'argent disponible ? Augmentation des aides ? Participation à de nouveaux projets ?**

Réponse : Le budget présenté tient compte de cet excédent dans le cadre d'un programme d'investissement supérieur aux années précédentes. Il est toutefois gardé une marge permettant le cas échéant de répondre à une demande plus forte des collectivités et également pour conserver une trésorerie suffisante qui évite aux communes d'utiliser la leur.

- **Question : Est-ce que le déploiement lancé de la fibre optique pour 2023 aura un impact sur les travaux télécom et électrique du SIED 70 ?**

Réponse : Une coordination des travaux est établie entre HSN, en charge du déploiement de la fibre optique via son concessionnaire et le SIED 70.

- **Question : En début de séance vous avez parlé d'hydrogène; vous voulez installer des bornes pour véhicule hydrogène ? le nombre ?**

Réponse : Le SIED 70 ne s'interdit pas la possibilité de développer des bornes de recharge pour véhicules hydrogènes lorsque cette technologie sera mature et accessible.

- **Question : Pour un enfouissement partiel du réseau électrique dans un village, y a-t-il des priorités : centre du village, rues principales, rues secondaires..... ?**

Réponse : Il n'y a pas de priorités mises en place à l'heure actuelle. Une priorisation pourra toutefois être étudiée si les demandes des communes dépassent les capacités financières du Syndicat.

- **Question : Pour amplifier le plan de relance du SIED 70, une modification du règlement d'intervention est-elle prévue (création d'une opération coup de poing par exemple sur l'enfouissement des réseaux) ?**

Réponse : Il n'est pas prévu une telle opération fléchée comme telle mais le programme d'investissement a déjà été revu à la hausse par rapport aux années précédentes.

- **Question : Combien de communes ont adhéré au CEP ?**

Réponse : Plus de 50 communes ont adhéré à ce jour au service CEP.

- **Question : Pour rajouter un candélabre sur notre commune, est-ce que le SIED 70 en subventionne une partie ?**

Réponse : Le guide complet des aides du SIED 70 est consultable sur le site internet du SIED 70.

- **Question : Quels types de centrales photovoltaïques sont envisagées ?**

Réponse : le SIED 70 intervient sur les toitures des collectivités jusqu'à 100 kWc. Au-delà, les projets sont confiés à la SEM Côte d'Or Energie (champs photovoltaïques notamment).

- **Question : Y a-t-il des études sur la géothermie ?**

Réponse : Aucune demande dans ce sens n'a été adressée au Syndicat à ce jour mais le dispositif d'aides du syndicat autorise des subventions du Syndicat selon certains critères.

- **Question : Le projet de photovoltaïque à Ronchamp est-il encore d'actualité ?**

Réponse : Le projet en question n'est pas géré par le SIED 70 ni la SEM Côte d'Or Energie.

- **Question : Faites-vous des études concernant les panneaux solaires thermiques ?**

Réponse : Aucune demande dans ce sens n'a été adressée au Syndicat à ce jour mais le dispositif d'aides du syndicat autorise des subventions du Syndicat selon certains critères.

- **Question : Quel type d'achat faites-vous sur internet ?**

Réponse : Les achats susceptibles de nécessiter l'usage de la régie d'avance sont notamment la souscription à des sites internet de visio conférence, ou encore l'achat de logiciels sous supports dématérialisés.

- **Question : Concernant le guichet unique avec les différents partenaires, il est mentionné, éventuellement, mais se fera-t-il en 2021 ? ou avons-nous une perspective plus lointaine pour améliorer les services aux adhérents ?**

Réponse : La question sera étudiée lorsque la personne sera recrutée, en fonction des demandes enregistrées et des discussions en cours avec l'État.

- **Question : Y a-t-il une projection des coûts salariaux après des aides à durée déterminée ?**

Réponse : Les coûts salariaux sont systématiquement intégrés dans les projections budgétaires. Les ratios de charges salariales restent faibles en comparaison à d'autres collectivités.

- **Question : Est-ce payant comme le CEP ?**

Réponse : Les tarifs du conseiller en financement partagé seront définis une fois la personne recrutée et en fonction de la charge de travail envisagée.

- **Question : Quel est votre degré d'intervention dans les projets éoliens ?**

Réponse : Le SIED 70 n'intervient pas directement sur les projets éoliens. La SEM Côte d'Or énergie est l'outil du Syndicat pour permettre de répondre aux sollicitations des collectivités qui en font la demande. Le SIED 70 peut cependant intervenir comme partenaire financier de tous les projets de production d'énergie renouvelable.

- **Question : Concernant la dépose des postes cabines hautes, y a-t-il un contrat avec Enedis?**

Réponse : Il n'y a pas de convention de financement sur ce sujet avec Enedis à l'heure actuelle.

- **Question : Le projet du gaz sur la ZA de Champagney est-il toujours d'actualité ?**

Réponse : Le SIED 70 avait retenu en 2018 la société GRDF pour la mise en place d'un réseau de distribution public de gaz sur cette zone. Le projet était financé par la communauté de communes de RAHIN-ET-CHERIMONT, la commune de PLANCHER-BAS, la commune de CHAMPAGNEY, le CD70 et le SIED 70. La signature du contrat de délégation était suspendue à la signature par la société Gestamp d'un engagement à se raccorder au réseau projeté. Au 31 décembre 2019, la société Gestamp n'ayant pas confirmé sa volonté de se raccorder, l'offre de GRDF est devenue caduque.

- **Question : Le transfert de la compétence GNV et borne de recharge hydrogène doit inclure la possibilité de production sur site si cela est pertinent (Cas hydrogène) ?**

Réponse : Le transfert de compétence est une démarche administrative qui permet au SIED 70 d'être un acteur du domaine concerné. La production locale sera privilégiée dans la mesure du possible dans les phases de réalisation.

- **Question : Sur le budget "prestations de services", le déficit du compte administratif est-il consécutif à des sommes dues par les collectivités qui n'ont pas été encore versés ?**

Réponse : Il est essentiellement dû au versement des subventions régionales qui seront sollicitées en 2021, une fois un nombre suffisant d'audits réalisés, conformément à la convention de financement.

- **Question : Pour l'installation de panneaux photovoltaïques, chez les particuliers, le SIED 70 peut-il donner des conseils ?**

Réponse : Le SIED 70 n'intervient qu'auprès des collectivités. Les particuliers peuvent s'adresser à l'ADERA.

- **Question : Concernant les subventions sur les éclairages publics de type LED, y a-t-il une échéance définie à partir de laquelle le Syndicat ne subventionnera plus les communes (retardataires...) ?**

Réponse : Les collectivités ont 2 ans pour exécuter leurs travaux après la notification de la subvention dans les conditions énoncées à cette date. Le régime d'aide est en place au minimum jusqu'à la fin de l'année civile. Il peut être revu, le cas échéant par le bureau syndical.

- **Question : À quoi correspond le nombre de participants affiché ?**

Réponse : Le nombre affiché de participants est le nombre de personnes connectées. Le quorum tient également compte des personnes présentes (Président, Vice-Présidents) et des délégués de communes représentant également une communauté de communes (cas des communautés de communes du Pays de Villersexel et du Val Marnaysien). Le résultat du vote définitif tient compte également des pouvoirs que portent les délégués.

- **Question : Ne serait-il pas possible de voter pour toutes les chaufferies en même temps ?**

Réponse : Le vote du budget et du compte administratif doit être individualisé pour chaque budget.

- **Question : Dans le cadre de la régie d'avance, une liste des achats sera-t-elle consultable ?**

Réponse : Les dépenses de la régie sont contrôlées par l'ordonnateur et le comptable public.

- **Question : Quelles sont les communes qui peuvent adhérer à un groupement d'électricité ?**

Réponse : Toutes les communes peuvent adhérer au groupement d'achat d'énergie (pour le gaz ou l'électricité). Les modalités d'adhésion sont disponibles sur le site internet du SIED 70.

- **Question : Combien coûte un nouveau logo ?**

Réponse : L'adhésion à la marque Territoire d'Energie est gratuite. La totalité des mises à jour (site internet, formalisme des courriers, ...) est effectuée en interne. Seule, l'apposition des nouveaux logos sur les véhicules est externalisée (300 € par véhicule en moyenne).

- **Question : Le présentiel, comme il a été dit en août, est une aberration pour ce genre de réunion, du point de vue écologique. Peut-être qu'il serait possible de faire un compromis en proposant une réunion à la fois en visio avec vote possible comme aujourd'hui et ceux qui le souhaitent en présentiel ?**

Réponse : La question pourra être étudiée au sortir de l'état d'urgence sanitaire.

- **Question : Pouvez-vous confirmer que le SIED 70 adhère à la Société d'Economie Mixte Cote D'Or Energie ?
Je n'ai pas bien compris vos propos.**

Réponse : Le SIED 70 est actionnaire public de la SEM Côte d'Or Energie. Les autres actionnaires publics sont le SICECO (Syndicat d'Energie de la Côte d'Or) et le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté. Parmi les actionnaires privés, on retrouve notamment la banque des territoires et la SICAE Est.